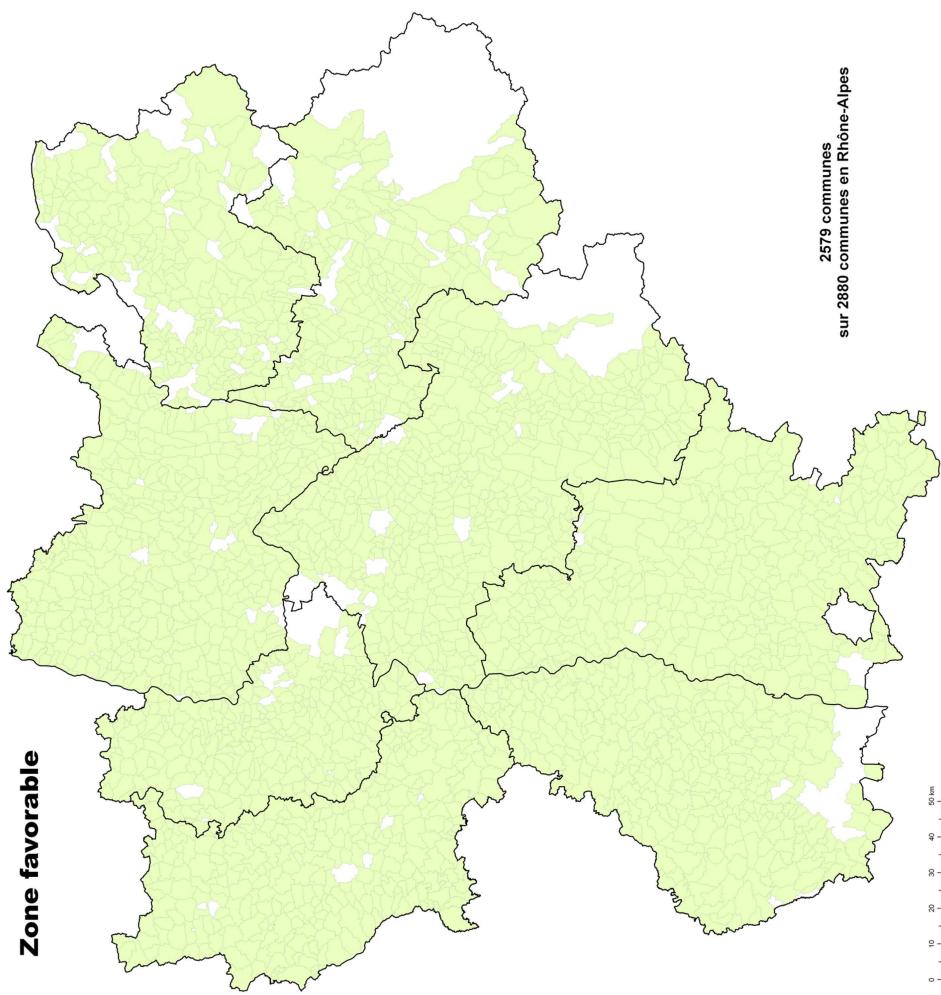


Les zones favorables au développement de l'éolien

Les zones favorables à l'implantation d'éoliennes au sens de la loi Grenelle 2 ont été définies à partir des zones mobilisables présentées dans les parties précédentes en prenant en compte les limites communales conformément au décret n°2011-676 du 16 juin 2011.

Zone favorable



La liste des communes situées en zone favorable est en annexe 6.